

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
04-13-31-02-15

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

OBJET : Port de la Ciotat : présentation du compte-rendu 2017 de la DSP confiée à la SEMIDEP.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département a confié la gestion et l'exploitation du port maritime de commerce et de pêche de La Ciotat à la SEMIDEP, par un contrat de concession en date du 23 décembre 1996.

Le rapport annuel 2017 de la SEMIDEP est ci-après annexé. Ses principaux éléments sont les suivants :

EXPLOITATION DU DOMAINE INDUSTRIEL

Le chiffre d'affaires du domaine industriel s'établit en 2017 à 7 163 000 € contre 6 369 000 € en 2016, soit 12% d'augmentation.

Deux évènements sont venus impacter l'exploitation du site : l'entrée en vigueur de nouvelles règles d'affiliation des marins en escale au régime de sécurité sociale français et l'arrivée du groupe barcelonais MB92 dans le capital social de Blohm & Voos La Ciotat et dans celui de la société Compositeworks.

En conséquence, le chiffre d'affaires de la grande plaisance a subi des perturbations imprévues. Il enregistre une baisse de 7% par rapport à 2017, en raison de la diminution du nombre de manutentions (107 contre 120 en 2016).

Le chiffre d'affaires de la plateforme de moyenne plaisance diminue également (-6%) confirmant la tendance enregistrée depuis 2013 (-22% sur cinq ans).

En sens inverse, les produits des locations immobilières sont en croissance de 9% avec l'augmentation progressive des tarifs de bureaux et ateliers et l'installation d'entreprises fin 2016.

La Grande Forme a été remise en service en novembre 2016 après plus d'un an de travaux. Un nouveau contrat d'occupation sur cette partie du site a été conclu avec la société «Blohm & Voss-La Ciotat-SAS» au 1^{er} novembre 2016 pour une durée de 35 mois.

Le chiffre d'affaires généré par la Grande Forme en 2017 s'est élevé à 630 000 € contre 170 000 € en moyenne avant les travaux.

Cette réouverture a fait augmenter le chiffre d'affaires de la refacturation d'énergie (+13%) en raison de la forte consommation des navires de grande taille.

Les investissements réalisés par la SEMIDEP se sont élevés à 569 000 € en 2017.

La SEMIDEP a lancé en 2017 un appel à projets international en vue de sélectionner des opérateurs dans le cadre de la création d'une plateforme de mise à sec des yachts, desservie par un ascenseur à bateaux de 4000 tonnes.

Les résultats seront connus au cours de l'année 2018.

EXPLOITATION DU PORT VIEUX

L'activité du Port-Vieux progresse peu et le chiffre d'affaires s'élève à 1 228 000 € en 2016, contre 1 215 000 € en 2016 (+1%).

Une réorganisation du plan d'eau du Port Vieux permettant d'accueillir des yachts plus grands (30 à 40 m) est prévue en lien avec le nouveau plan d'aménagement.

Le résultat 2017 de la SEMIDEP est arrêté à 1 443 105,33 € contre 1 075 660 € en 2016 (+34%).

La redevance à percevoir par le Département, au titre de l'exercice 2017, s'élève à 306 000 € dont 200 000 € pour l'exploitation de la Grande Forme.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL